



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Afrique du Sud

Question écrite n° 58840

Texte de la question

M Henri Bayard demande à M le ministre délégué au commerce extérieur s'il n'estime pas utile pour la France de favoriser les échanges commerciaux et les investissements en Afrique du Sud. En effet, s'agissant d'un pays solvable, la position de la France n'est pas très bonne sur le plan des échanges commerciaux, et les accords récents qui ont pu être signés méritent sans doute d'être encore développés.

Texte de la réponse

Reponse. - La France n'est que le dixième fournisseur de l'Afrique du Sud avec une part de marché qui atteint tout juste 3 p 100, soit quatre fois moins que celle de la Grande-Bretagne et six fois moins que celle de l'Allemagne. Les autorités françaises ne pouvaient plus longtemps se satisfaire, sans réagir, d'une situation qui ne correspond ni au rang de la France, quatrième exportateur mondial de marchandises, ni non plus au rôle de « locomotive » qu'est appelée à jouer, de l'avis général, l'Afrique du Sud dans le développement de l'Afrique australe. Légitime par la levée des sanctions économiques, le signal de cette nécessaire réaction a été donné, en septembre 1991, par le voyage en Afrique du Sud du ministre délégué, chargé de l'industrie et du commerce extérieur qu'accompagnait pour cette occasion une délégation de vingt-six chefs d'entreprises. Au cours du déplacement qu'il a effectué en mai dernier, le directeur de la direction des relations économiques extérieures a pu approfondir les acquis de cette importante visite ministérielle, la première depuis 1976, en signant notamment un accord de coopération industrielle destiné à favoriser l'implantation des entreprises françaises en Afrique du Sud et à promouvoir le développement d'opérations d'investissement conjointes avec des partenaires locaux. Cette volonté, manifestement partagée du côté sud-africain, de relancer les relations économiques bilatérales se trouve pleinement justifiée par l'apparition de signes encourageants : c'est ainsi que l'exercice 1991 s'est soldé, pour la première fois, par un excédent commercial en notre faveur de 1,4 MrdF (contre un déficit de 1,3 MrdF en 1990). Afin de consolider durablement ce retournement réel, mais encore fragile, les entreprises françaises qui peuvent se prévaloir de l'atout commercial considérable que constitue une politique d'assurance-crédit ouverte, sont encouragées à faire porter leurs efforts non seulement sur les grands contrats, mais aussi sur le commerce courant (le point faible de nos exportations vers l'Afrique du Sud), les services (la France est en effet le deuxième exportateur mondial de services) et, bien entendu, l'investissement. À ce propos, les entreprises françaises, sans sous-estimer la situation politique, peuvent investir dès à présent en Afrique du Sud dans une double perspective : à la fois conquérir des parts de marché dans un pays à fort potentiel et ou, de plus, elles bénéficient d'une bonne image de marque, et, à partir de cette plate-forme, rayonner sur la zone australe où existent des pays solvables et relativement prospères.

Données clés

Auteur : [M. Bayard Henri](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58840

Rubrique : Politique exterieure

Ministère interrogé : commerce extérieur

Ministère attributaire : commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juin 1992, page 2631